

Le prochain recteur de l'UNamur sera élu au suffrage universel

Révolution dans le mode d'élection du recteur de l'UNamur : l'ensemble de la communauté universitaire y participera.

L'année 2017 est d'ores et déjà historique pour l'université de Namur. Pour la première fois, la communauté universitaire élira au suffrage universel celui qui sera recteur les quatre prochaines années. L'élection se tiendra en mars. Une « révolution » pour l'UNamur, où la désignation du recteur était jusqu'alors l'apanage des seuls membres de l'assemblée générale avalisée par le Général jésuite. Auparavant, l'assemblée générale suscitait, à l'achèvement d'un mandat du recteur, la candidature de plusieurs personnes. À l'issue d'une procédure de vote au résultat tenu secret, le nom des trois d'entre elles ayant obtenu le plus grand nombre de voix était envoyé à Rome.

Le Général des Jésuites renvoyait

alors le document avec l'un des trois noms souligné : celui du futur recteur. Un système qui a longtemps recueilli l'approbation générale, mais qui aujourd'hui ne correspond plus au besoin de participation de l'ensemble de la communauté universitaire.

Suite aux délibérations de l'assemblée générale et à l'éclairage d'un groupe de travail « Gouvernance », les nouveaux statuts de l'ASBL « Université de Namur » ont été adoptés le 21 octobre. Ceux-ci revoient la composition et/ou le rôle des organes principaux de l'institution, et ils prévoient aussi une nouvelle procédure d'élection du recteur. Une commission électorale, présidée par la magistrate honoraire de Namur Suzanne Moreau a été créée. Elle supervisera le processus.

Les étudiants pour 13 %

Le 9 janvier dernier, un appel à candidatures a été lancé. Celles-ci peuvent être spontanées ; elles émanent alors du personnel académique de l'institution, nommé au moins à 80 %. Elles peuvent également être suscitées par des membres de l'AG ou par le père

provincial à l'intérieur ou à l'extérieur de l'institution. Elles doivent être déposées pour le 1^{er} février au plus tard.

Le premier tour de l'élection aura lieu les 9 et 10 mars, le second tour éventuel se tiendra les 22 et 23 mars. Le nouveau recteur sera officiellement nommé le 31 mars. Il prendra ses fonctions à la rentrée prochaine, le 14 septembre.

Le recteur désignera un conseil rectoral composé de ses 4 vice-recteurs. L'administrateur général fera également partie de ce conseil. La province jésuite gardera un observateur auprès de ce conseil. L'administrateur général sera nommé à la suite d'une procédure de recrutement avec un mandat de six ans. La composition de l'assemblée générale et du conseil d'administration sera revue. Ce dernier ne sera plus présidé par le recteur, mais par un membre externe à l'institution.

La participation des membres de l'université se fera selon la pondération suivante : 61 % pour le corps académique, 13 % pour le corps scientifique, 13 % pour le personnel administratif et enfin 13 % pour les étudiants. ■